

E-mail de Arthur du 8 décembre 2014

Droit d'être entendu

Monsieur Erni,

J'ai découvert votre site récemment. Le respect des droits fondamentaux est un sujet fondamental. Vous avez droit à des réponses. Selon le respect de ces mêmes droits fondamentaux, je remarque que les personnes que vous mettez en cause ont également le droit d'être entendues.

Rien ne laisse supposer qu'elles connaissent votre site. En particulier, M. Claude Rouiller et Mme Micheline Calmy-Rey devraient avoir ce droit.

Je vous invite à les contacter pour qu'elles aient le droit d'être entendues.

Avec mes remerciements

Arthur D.

Réponse à Arthur du 9 décembre 2014

Re : Droit d'être entendu

Cher Monsieur,

Je vous remercie de votre remarque. Je vous laisse apprécier que sur la page d'accueil du site, il est bien précisé que les personnes citées sur le site ont le droit de réponse.

J'observe que par le passé ni Me Rouiller, ni Mme Calmy-Rey n'ont souhaité s'exprimer sur leurs agissements. Il est bien clair qu'ils ont le droit d'être entendus. Je vais les contacter.

Je connais bien l'adresse de Me Rouiller. Par contre celle de Micheline Calmy-Rey ne figure pas sur www.tel.search.ch.

Si vous connaissez l'adresse de Micheline Calmy-Rey, je vous prie de me la transmettre pour que je puisse la contacter. *Ce message s'adresse à toute personne qui connaîtrait son adresse.*

A souligner que le respect des droits fondamentaux concerne tous les Suisses.

Cordiales salutations et merci de votre message.

D. Erni

Avis aux lecteurs

On cherche l'adresse privée de Micheline Calmy-Rey pour lui donner le droit d'être entendu. Ceux qui la connaissent peuvent aussi l'inviter à consulter le site.

Note :

L'adresse peut être envoyée au webmaster du site

Sohn.vontell@gmail.com